

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

**PRIX DES ANNONCES:**

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

**NUMÉRO 32.****JEUDI 6 AOUT 1868.****PRIX DE L'ABONNEMENT:**

UN AN. . . . . 15 fr.  
SIX MOIS. . . . . 8  
TROIS MOIS. . . . . 4  
UN NUMÉRO. . . . . 0 fr. 50 cent.

**PARTIE OFFICIELLE**

**ARRÊTÉ portant annulation des crédits restés sans emploi à la clôture de l'exercice 1867, et versement à la caisse de réserve de l'excédant des recouvrements effectués sur les paiements dudit exercice.**

Saint-Pierre, le 30 juin 1868.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu les articles 95 et 98 du décret du 26 septembre 1855, sur le régime financier des colonies;

Considérant que la clôture des opérations des comptes de l'exercice 1867, fait ressortir les résultats suivant, savoir;

*Budget ordinaire.*

Montant des dépenses constatées.....	301,949 fr. 82.
Montant des dépenses payées.....	301,745 82.
Reste à payer	<u>204 00.</u>
Montant des crédits primitifs de l'exercice .....	243,244 44.
Crédits supplémentaires ouverts en cours d'exercice	
(Arrêtés des 25 novembre 1867 et 2 avril 1868).	60,000 00.
Montant des dépenses payées.....	303,244 44.
Crédits restés libres..	<u>1,488 62.</u>

*Savoir:*

Chapitre 1 <sup>er</sup> Personnel.....	" 62.
— 2 Matériel .....	<u>1,498 62.</u>
Somme égale...	<u>1,498 62.</u>

Montant des droits et produits propres à la colonie recouvrés pour l'exercice 1867.....	317,594 59.
Montant des dépenses payées.....	301,745 82.
Excédant des recouvrements sur les paiements.....	<u>15,848 77.</u>

*Budget extraordinaire.*

Montant des droits constatés.....	8,247 42.
Montant des dépenses payées.....	<u>8,247 42.</u>
Reste à payer	" "

Montant du crédit ouvert par prélevement sur les fonds de la caisse de réserve....	8,247 42.
Montant des dépenses payées.....	<u>8,247 42.</u>

Crédits à annuler .....	" "
Montant des recouvrements par prélevements sur les fonds de la caisse de réserve...	8,247 42.

Montant des dépenses payées.....	<u>8,247 42.</u>
Excédant des recouvrements sur les paiements .....	" "

Sur la proposition de l'Ordonnateur;  
Le Conseil d'administration entendu;

**AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS:**  
Article 1<sup>er</sup>. Sont définitivement annulés, tant dans les écritures de l'administration que dans celles du Trésorier-Paye, les crédits

restés libres à la clôture de l'exercice 1867, et montant à la somme de mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit francs soixante-deux centimes.

Chapitre 1 <sup>er</sup> Personnel.....	"
— 2 Matériel.....	<u>1,498 62.</u>
Somme égale....	<u>1,498 62.</u>

Art. 2. Il sera fait versement à la caisse de réserve de l'excédant des recouvrements sur les paiements montant à la somme de quinze mille huit cent quarante-huit francs soixante-dix-sept centimes (15,848 fr. 77).

A cet effet il est ouvert à l'Ordonnateur un crédit de 15,848 fr. 77, lequel sera compris à un chapitre spécial de l'exercice 1867, sous le titre de versement à la caisse de réserve.

Art. 3. Les opérations prescrites par les articles qui précèdent seront consommées par le Trésorier-Payeur sur la notification qui lui sera faite du présent arrêté.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 30 juin 1868.

V. CREN.  
Par le Commandant :  
L'Ordonnateur,  
A. LE CLOS.

mètres de longueur sur cinq mètres de largeur.

Art. 2. Cette autorisation est accordée sous les réserves fixées dans les articles 5 et 6 du décret du 7 novembre 1861, susvisé.

La cale et le quai resteront à la disposition du public.

Article 3. Dans le cas où l'administration aurait à exécuter ultérieurement des travaux sur cette partie du littoral, les sieurs Hubert devront, dans les huit jours de la notification qui leur sera faite, enlever leur cale, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité; faute par eux de le faire, il y sera procédé à leurs frais par l'administration.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 18 juillet 1868.

V. CREN.  
Par le Commandant :  
L'Ordonnateur,  
A. LE CLOS.

**DÉCISION portant nomination de la commission chargée de régler les conditions et de décerner les prix des courses d'embarcations qui auront lieu à Saint-Pierre, le 15 août 1868.**

Saint-Pierre, le 24 juillet 1868.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 23 juillet courant fixant le programme pour la fête du 15 août 1868, en ce qui concerne les courses d'embarcations dans le port de Saint-Pierre;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer la somme à accorder, pour les prix à distribuer à cette occasion, et de désigner les membres de la commission qui sera chargée de régler les conditions et de décerner les prix de ces courses;

Décidons :

Art. 1<sup>er</sup>. Une commission composée de : MM. Fabiani, lieutenant de vaisseau, président. Bruère, aide-commissaire de la marine. Banet, capitaine de port.

Deshoulières, commis de marine,

Est chargée de régler les conditions et de décerner les prix des courses d'embarcations qui auront lieu à Saint-Pierre, le 15 août prochain.

Art. 2. Une somme de 800 fr. sera prélevée sur les fonds du budget du service local, pour être mise à la disposition de la commission, pour l'achat des prix à distribuer à cette occasion.

Art. 3. Les conditions de détail, spéciales

Vu l'article 5 du décret du 7 novembre 1861, sur la constitution de la propriété des grèves et terrains dans la colonie;

Vu l'enquête de *commodo* et *incommodo* ouverte sur cette demande;

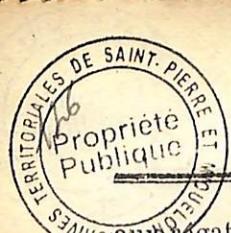
Considérant qu'aucune réclamation ne s'est produite;

Sur la proposition de l'Ordonnateur ;

Le Conseil d'administration entendu ;

Avons ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1<sup>er</sup>. Les sieurs Hubert frères sont autorisés à construire, sur leur propriété située dans l'anse à Rodrigue, un quai mesurant quinze mètres, prolongé d'une cale de vingt mètres de longueur sur cinq mètres de largeur;



## AVIS

aux régates dont il s'agit, seront arrêtées par les soins de la commission.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera, et déposée au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 24 juillet 1868.

V. CREN.

DÉCISION portant nomination de la commission chargée de régler les conditions et de décerner les prix du tir au fusil annoncé pour la fête nationale du 15 août 1868.

Saint-Pierre, le 24 juillet 1868.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 23 juillet courant fixant le programme pour la célébration de la fête nationale du 15 août 1868, en ce qui a trait à l'organisation du tir au fusil;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer la somme à accorder pour l'achat des prix à distribuer et de désigner les membres de la commission qui sera chargée de régler les conditions et de décerner les prix de ce tir;

Décidons :

Art. 1<sup>er</sup>. Une commission composée de : MM. Fabre, capitaine d'infanterie de la marine, président,

Le Bouvier, sous-lieutenant d'infanterie de la marine,

Ledret (Prosper),

Leroux (Pierre), écrivain de la marine,

Roberdeau, écrivain de marine,

Astruc, maréchal des logis d'artillerie,

Est chargée de régler les conditions et de décerner les prix du tir au fusil qui doit être organisé à Saint-Pierre, à l'occasion de la fête nationale du 15 août, pour le dimanche, 16 dudit.

Art. 2. Une somme de 500 francs, à prélever sur les fonds du service local, sera mise à la disposition de la commission, pour l'achat des prix dont il s'agit.

Art. 3. Les conditions de détail, spéciales au tir seront celles adoptées pour les années précédentes, sauf les modifications que la commission jugerait utile d'y introduire.

Art. 4. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, et déposée au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 24 juillet 1868.

V. CREN.

Par décision du Commandant en date du 23 juillet 1868, prise sur la présentation du Commissaire de l'inscription maritime et la proposition de l'Ordonnateur, le sieur Lefèvre (Pierre), garde-maritime, a été nommé syndic des gens de mer, en remplacement du sieur Guilbeau, démissionnaire.

Par décision du Commandant en date du même jour, prise sur la présentation du Commissaire de l'inscription maritime et la proposition de l'Ordonnateur le sieur Guilbeau, syndic des gens de mer de 3<sup>e</sup> classe, démissionnaire, a été nommé garde-maritime, en remplacement du sieur Lefèvre.

Par ordre de l'Ordonnateur, en date du 24 juillet 1868, approuvé par le Commandant, le gendarme Auboin (Gilles-François), a été nommé concierge de la prison de St-Pierre, en remplacement du gendarme Garret (Claude).

Le lundi 10 août courant, à une heure de relevée, à Saint-Pierre, il sera vendu par les soins du Commissaire de l'inscription maritime, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, les objets ci-après déposés dans le magasin de M<sup>me</sup> veuve Cordon (François); savoir :

Une chaloupe avec agrès et apparaux.  
Vingt-quatre pièces de lignes de fond gréées.

Six mannes à lest.

Trois orins.

Trois bouées.

Un compas de marine.

Un cadenas.

Trois bouts de vieilles chaînes.

La vente se fera au comptant, et les lots adjugés ne pourront être enlevés que sur le vu du recépissé constatant le versement au Trésor du prix de l'adjudication.

## TARIF

*Du prix de vente des poudres à feu pour le 3<sup>me</sup> trimestre 1868.*

DÉSIGNATION DES POUDRES	PRIX DE VENTE				OBSERVATIONS	
	Au détail ; le kil.		En baril.			
	à S <sup>t</sup> -Pierre	à Miquelon	à S <sup>t</sup> -Pierre	à Miquelon		
Poudre de guerre, dite poudre à pierrier...	4 05	4 06	42 "	42 50		
Poudre de chasse commune.....	4 05	4 06	42 "	42 50	Exécution de l'arrêté du 23 février 1861.	
Poudre de mine.....	"	"	"	"		

Arrêté par nous, membres de la commission instituée par décision de M. le Commandant en date du 5 septembre 1861.

Saint-Pierre, le 2 juillet 1868.  
Jules BRUÈRE, MAZIER, ASTRUC.

Vu et soumis à l'approbation de M. le Commandant en conseil d'administration.  
*L'Ordonnateur,  
A. LE CLOS.*

Approuvé en conseil d'administration dans la séance du 18 juillet 1868.  
*Le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,  
V. CREN.*

## PARTIE NON OFFICIELLE

*Distribution des prix des Écoles des Frères de Ploërmel.*

### 1<sup>re</sup> CLASSE.

MM. Ponée, Louis, 1 <sup>er</sup> prix d'honneur, nommé 10 fois	Hamel, Albert, 2 <sup>me</sup>	9 fois.
Anthoine, Ernest, 4 prix et nommé	"	5
Blin, Louis, 4	"	5
Coste, Albert, 3	"	3
Coudray, Joseph, 3	"	3
Dagort, Constant, 3	"	3
Hirigoyen, Joseph, 4	"	4
Poirier, Eugène, 4	"	6
Dagort, Eugène, 2	"	4
Deschamps, Léon, 2	"	6
Fitzgerald, Thomas, 3	"	4
Deshoulières, Louis, 3	"	4
Humbert, Léon, 3	"	4
Gautier, Théodore, 2	"	6
Héguy, Louis, 3	"	4
Mignot, Alphonse, 3	"	5
Yvon, François, 3	"	5
Hamel, Jules, 2	"	3
Gautier, Gustave, 3	"	4
Pepin, Eugène, 4	"	5
Telletchéa, Joseph, 1	"	2
Beaudry, Emile, 1	"	1
Seinier, Eugène, 1	"	1
Meunier, Eugène, 1	"	1
Lafargue, Jules, 2	"	4
Ruault, Emmanuel, 2	"	2
Pepin, Thomas, 1	"	1
Hiriart, Pierre, 1	"	1
Duquesnel, Baptiste, 1	"	2
Telletchéa, Ange, 1	"	3

### 2<sup>me</sup> CLASSE.

MM. Audouze, Paul, 2 <sup>me</sup> prix et nommé	2 fois.
Arnaud, Léonce, 1	"
Burfitt, Benjamin, 2	"
Bénâtre, Georges, 2	"
Basmeul, Julien, 1	"
Coste, Eugène, 2	"
Coste, Edouard, 1	"
Hiribourou, Joseph, 3	"
Coudray, Prosper, 1	"
Disnard, Gustave, 1	"
Fréchon, Ernest, 2	"
Fitzgerald, Alex., 2	"
Gautier, Ange, 1	"
Godfroy, Théodore, 1	"
Gilbert, Isidore, 1	"
Garret, Charles, 1	"
Hirigoyen, Pierre, 1	"

Le Commandant a fait aussi un éloge bien juste et bien senti de l'excellente sœur supérieure la mère Marie-Joseph. Modestement placée au dernier rang, celle-ci cherchait à cacher sa confusion produite par une modestie exagérée; mais elle n'a pu empêcher tous nos coeurs de battre de joie en entendant ces paroles si méritées et venues si à propos, rehaussées encore par la position et le caractère si universellement estimé de celui qui les émettait.

Nous ne donnerons aucun détail sur les différentes distributions de prix chez les frères et chez les sœurs; tout s'y est parfaitement passé comme d'habitude, et les seuls détails qui puissent intéresser la majeure partie de nos lecteurs sont ceux que nous donnons ci-après, en publiant la liste des lauréats des diverses institutions de notre ville.

c. s.

MM. Hacala, Lucien,	1	prix et nommé	1 fois.
Héguy, Gustave,	1	"	1
Letournel, Paul,	2	"	2
Lebuffe, Louis,	4	"	7
Leborgne, Eugène,	2	"	2
Lecharpentier, E.	1	"	2
Messanot, Gratien,	1	"	2
Prima, Léon,	4	"	5
Semery, Henry,	4	"	4
Seinier, Pierre,	1	"	2
Verdier, François,	1	"	1
Vigneau, Joseph,	1	"	1

3<sup>e</sup> CLASSE.

MM. O'donnell, Jean,	1	prix et nommé	1 fois.
Laurent, Louis,	1	"	1
Délangle, Emile,	1	"	1
Dohollon, François,	1	"	1
Lefèvre, Elie,	1	"	1
Lechevalier, Em.	1	"	1
Bry, Alexandre,	1	"	1
Fréchon, Jules,	1	"	1
Daygrand, Paul,	1	"	1
Coste, Arsène,	1	"	1
Frehell, Walter,	1	"	1
Germann, James,	1	"	1
Tessandier, Albert,	1	"	2
Lemoine, Edouard,	1	"	1
Bry, Joseph,	2	"	4
Etchemendy, E.	1	"	2
Norgeot, A.	1	"	2
Midoar, Michel,	1	"	2
Griffon, Emmanuel,	1	"	2
Déarburn, Jean,	1	"	2
Gautier, Joseph,	1	"	1
Hacala, François,	1	"	1
Fitzgerald, Louis,	3	"	5
Humbert, Paul,	3	"	4
Deschamps, Victor,	1	"	2
Letournel, Joseph,	1	"	2
Cantaloup, Eugène,	2	"	3
Portais, Louis,	1	"	2
Mac Laughlin, W.	4	"	6
Frecker, Charles,	3	"	5
Butt, Georges,	1	"	2
O'donnell, James,	3	"	5

Distribution des prix au Pensionnat.

ROSIÈRES:

M<sup>es</sup>s Kent, Theresa, Domelly Marie, et Kent Lizzie.

1<sup>er</sup> Cours. — 1<sup>re</sup> Division.

M<sup>me</sup>s Gratiens, Marie, prix d'honneur.

Anthoinc, Adèle, prix d'excellence.

Paturel, Emilie, a été couronnée 9 fois.

Laborde, Marie,

Fréchon, Léontine,

Boyer, Marie,

Hérault, Célestine,

2<sup>o</sup> Division.

M<sup>es</sup>s Mazier, Virginie, a été couronnée 5 fois.

Daygrand, Marie,

Poulain, Angèle,

Farvacque, Fanny,

Fréchon, Ernestine,

Ledret, Eugénie,

Talvande, Marie,

Coste, Léonille,

3<sup>e</sup> Division.

M<sup>es</sup>s Callet, Annette, a été couronnée 4 fois.

Lemoine, Virginie,

Hacala, Jeanne,

Garret, Fanny,

Guittard, Marie,

Farvacque, Eugénie,

Coste, Marie,

2<sup>o</sup> Cours. — 1<sup>re</sup> Division.

M<sup>es</sup>s Poulain, Emma, a été couronnée 4 fois.

Frecker, Eva,

Duchesne, Marie,

Bénâtre, Amélie,

Hubert, Rosalie,

Allain, Marie,

Hérault, Joséphine,

Bouffaré, Ernestine,

Boudant, Victorine,

Daguerre, Marie,

2<sup>o</sup> Division.

M<sup>es</sup>s Dagort, Angèle, a été couronnée 3 fois.

Burfitt, Priscilla,

O'Greadie, Marie,

Coste, Elisabeth,

Débroisse, Marie,

Bechet, Angelina,

3<sup>e</sup> Division

M<sup>es</sup>s Cren, Alice, a été couronnée 3 fois.

Beautemps, Esther,

Frecker, Ella,

Ledret, Célestine,

M <sup>es</sup> s Lebel, Caroline,	a été couronnée	1 fois.
Dagort, Eugénie,	"	1
Gauchet, Léontine,	"	1
Herray, Hélène,	"	1

3<sup>e</sup> Cours. — 1<sup>re</sup> Division.

Gauchet, Marie-Louise,	"	1
Lefèvre, Eugénie,	"	1
Allard, Eugénie,	"	1
Leconte, Emilie,	"	1
Dugain, Céleste,	"	1
Lefèvre, Béatrice,	"	1
Ledinot, Joséphine,	"	1
Gautier, Marie,	"	1
Lelandais, Ambroisine,	"	1
Lebel, Eugénie,	"	1
Marty, Marianne,	"	1
Lefèvre, Marie,	"	1
Debroisse, Elodie,	"	1
Théberge, Eugénie,	"	1

2<sup>o</sup> Division.

M <sup>es</sup> s Humbert, Marie,	a été couronnée	1 fois.
Hubert, Adèle,	"	1
Clinton, Caroline	"	1
Frecker, Florence,	"	1
Mac Laughlin, Elisabeth,	"	1
Prima, Marie,	"	1
Gautier, Marie,	"	1
Frecker, Emilie,	"	1
Ruault, Adèle,	"	1
Salomon, Jeanne,	"	1
Dagort, Emilie,	"	1
Hubert, Marie,	"	1
Prima, Gabrielle,	"	1
Debrune, Emilie,	"	1
Barnay, Georgina,	"	1
Gorman, Marie,	"	1
Fréchon, Julie,	"	1
Pepin, Marie,	"	1
Mac Laughlin, Marie,	"	1
Théberge, Annette,	"	1
Lefèvre, Emma,	"	1
Fitzgerald, Elisabeth,	"	1

M<sup>es</sup>s Nielly Marie, Nielly Mélite, Nielly Laure, Nielly Caroline, Bourinot Joséphine, Gourdan Louise et Gourdan Emma, n'ayant pas concouru pour les prix, ont obtenu un témoignage de satisfaction.

Distribution des prix de l'École Communale.

M <sup>es</sup> s Richard, Aimée,	a été couronnée	4 fois.
Enguchard, Amélie,	"	3
Arnaud, Rosalie,	"	3
Poirier, Caroline,	"	3
Saint-Martin, Augustine,	"	2
Lemoal, Léonille,	"	2
Briand, Joséphine,	"	2
Laborde, Emilie,	"	2
Hacala, Emilie,	"	2
Mailly, Engratia,	"	2
Iza, Gracieuse,	"	2
Richard, Madelaine,	"	2
Goyetche, Marie,	"	2
Laborde, Marie,	"	2
Duruty, Aline,	"	2
Ledret, Emilie,	"	2
Bouillon, Victorine,	"	2
Coupart, Constance,	"	2
Hacala, Blanche,	"	2
Jouane, Clémentine,	"	2
Goyetche, Héloïse,	"	2

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> août courant, une chaloupe montée par 6 hommes fut assaillie, dans la rade de Saint-Pierre, par une bourrasque qui la fit chavirer. Aux cris poussés par les naufragés, une embarcation qui se trouvait à quelque distance du lieu du sinistre s'empessa de se porter à leur secours et les recueillit tous. Les auteurs de cet acte de dévouement sont les sieurs Gravé (Léon), Danjou, Lefevre et Lescaméra ms.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

30 juillet. — Silhouette (Émilie-Eugénie).  
3 août. — Confiant (Honorine-Julie).

POSTE AUX LETTRES.

L'aviso à vapeur l'*Estafette* a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 4 août 1868, à 9 heures du matin.

Il a apporté la correspondance d'Europe, à la date du 18 juillet dernier, ainsi que la malle des Etats-Unis d'Amérique.

Il repartira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le dimanche 9 du courant.

On recevra les lettres pour l'affranchissement jusqu'au samedi 8, à 6 heures du soir, et la boîte sera fermée à 7 heures précises.



SORTIES  
 — Vigilante, c. Samson,  
 avec 61,141 morues vertes, pesant  
 121,150 kil., ch. par MM. Baille et  
 fils, négociants à Cette.  
 — Marie-Emilie, p. Fernier, sel,  
 6. Bonne-Sophie, c. P. Besnier,  
 avec 62,544 morues vertes, pesant  
 146,950 kil. ch. par la G<sup>e</sup> G<sup>e</sup> Tran-  
 atlantique.

## Navires étrangers.

## ENTRÉES

29. Kate, c. Mac Isaac, bestiaux.  
 30. Maggie, c. Kall, planches.  
 — Harmony, c. Hays, bestiaux et poules.  
 31. Britannia, c. Charles King, div. march.  
 — Sardonyx, c. Banhs, div. march.

Août.

1<sup>er</sup>. Indian Chief, c. Sooper, Biscuits.  
 — Speedy, c. Louis Leblanc, bois à feu.  
 4. Prince-Royal, c. George Fiblo, charbon.  
 — E. Hodgson, c. Mac Vane, bestiaux,  
 poules et avoine.

## SORTIES

30. Garland, c. Mac Donald, lest.  
 31. Ripple, c. Mac Kay, lest.  
 — C. F. S., c. John Bains, lest.  
 — Sardonyx, c. Banhs, lest.

Août.

1<sup>er</sup>. Dove, c. Solherlin, lest.  
 3. Britannia, c. Sooper, lest.  
 — Maggie, c. Thomas Kall, lest.  
 — Cate, c. Mac Isaac, 6 barils de farine  
 et 2,000 fr. espèces.  
 4. Harmony, c. Hays, lest.

## Navires expédiés pour les lieux de pêche:

28. Maria, p. Campion.  
 — Emilie, p. Coste.  
 — Lucie, p. Legasse.  
 — Gabrielle, p. Rouelle.  
 — Dorade, p. Girard.  
 — Hortense, p. Portier.  
 — Frère-et-Sœur, p. Lemaitre.  
 29. Spray, p. Priez.  
 — Dorothé, p. Laramandy.  
 — Hopeful, p. Girardin.  
 — Deux-Frères, p. Dagorne.  
 — Pêcheur, p. Raval.  
 — Volant, p. Baslet.  
 — Aigle, p. Coste.  
 — Confiance, p. Cerciat.  
 30. Sophie, p. Chapet.  
 — Emilie, p. Piton.  
 — Jean-Auguste, p. Magnan.  
 — Sainte-Anne, p. Duhaut.  
 — Eugénie-Rose, p. Girardin.  
 — Louise, p. Pasquier.  
 — Mouette, p. Lessard.  
 — Augustine, p. Lessard.  
 — Marie-Rose, p. Jacquachoury.  
 — Rencontre, p. Grandais.  
 — Eugénie-Marie, p. Jean.  
 — Adèle n° 4, p. Andrieux.  
 — Perle, p. Simon.  
 — Reine-des-Anges, p. Lefevre.  
 — Flèche, p. Jean.  
 31. Lion, p. Raoult.  
 — Société, p. Rihouet.  
 — Bonita, p. Legasse.  
 — Mathilde, p. Lefranc.  
 — Unice, p. Fouché.  
 — Junon, p. Derieu.  
 — Charles, p. Croslard.  
 — Céleste, p. Archenoux.  
 — Vague, p. Lemaire.  
 1<sup>er</sup>. Ella, p. Charpentier.  
 — Blonde, p. Rabecq.  
 — Caroline, p. Lecouplet.

Août.

1<sup>er</sup>. Décidé, p. Arthur.  
 — Jacques-François, p. Mouton.  
 — Dadin, c. Delisle.

ALLANT A  
Bordeaux.

## Miquelon.

VENANT DE  
cap Breton.

## Miramichi.

## Sydney.

## Arichat.

## Boston.

ALLANT A  
Prince-Edouard.

## Idem.

## Yarmouth.

## Sydney.

## Miramichi.

## Saint-Jean.

## Arichat.

## Sydney.

## Margaree.

## Saint-Jean.

## Sydney.

## Margaree.

## Sydney.

## Sydney.

1<sup>er</sup>. Espoir, p. Daguerre.  
 — Créole, p. Lefray.  
 — Sensitive, p. Lecœur.  
 — Rigolette, p. Lefevre.  
 3. Brunette, p. Paris.  
 — Gustave, c. Forcel.  
 — Mary-Fraser, p. Silhouet.  
 — Monte-Christo, p. Guerlavas.  
 — Espérance, c. Sachet.  
 — Arbutus, p. Gautier.  
 — Merle, p. Barbu.  
 — Louis, c. Boulet.  
 — Virginie, p. Bataille.  
 — Sébastopol, c. Goudé.  
 — Auguste-Charles, p. Lessard.  
 4. Catherine, p. Charpentier.  
 — Duc-de-Penthievre, c. Benoit.  
 — Fleur-de-Marie, p. Bruère.

## Navires attendus:

Mauve, partie de Bordeaux, le 8 juillet.  
 Marie-Suzanne, partie de Granville, du 10 au 15  
 juillet, avec div. march.

MORUE. — Les vents de S. et de S-O qui règnent depuis huitaine, avec intermittences de beau temps clair et de brume, de sec et de pluie nous ont amené bon nombre de nos pêcheurs. Aussi notre mouvement de port est-il assez animé.

Mais si les nouvelles des bancs sont nombreuses, elles n'en sont pas devenues meilleures. Nous avons cependant appris quelques bonnes pêches : ainsi, le Sébastopol, va probablement livrer de 65 à 70 tonneaux ; — par Victorine, c. Rachinel, arrivé du G. B., le 3 de ce mois, avec 22,000 morues prises dans l'E. du Trou à la Baleine, nous savons que le Puget avait à bord, le 20 juillet, 32,000 morues ; la Nive, le 22, en avait 30.000.

Nous désirerions pouvoir en dire autant de beaucoup d'autres ; mais la vérité quelque triste qu'elle soit, ne vaut-elle pas mieux qu'une exagération inutile ?

La deuxième pêche sera probablement meilleure que la première et cependant les résultats sont encore bien au-dessous des moyennes minimum. C'est ce que nous sommes forcés de reconnaître, en présence des chiffres accusés par les goëlettes et navires arrivés jusqu'à ce jour.

BOETTE. — L'encornet a reparu ; mais en petite quantité. Celui pris sur rade obtenait facilement 3 fr. et plus, à la date du 3 courant ; il est plus que probable qu'il y aura hausse, si, comme depuis hier, 5, on ne peut en prendre que 10 ou 12 par homme. L'encornet salé, par bateaux anglais, se vendait le même jour, 2 fr. 50.

Quelques lots de harengs sont aussi arrivés ; 40 barils environ ont été vendus à 10 fr. le 5 ; la veille au soir, 70 barils s'étaient livrés à 9 fr. 60.

A. P.

ERRATUM. — Dans notre numéro du 30 juillet, aux nouvelles maritimes et commerciales, dernier alinéa.

AU LIEU DE : nous voyons que le droit de 3 0/0 par quintal.

LISEZ : nous voyons que le droit de 3 fr. par quintal.

La goëlette Magenta, patron Cruchon, a coulé sur le banc, le 30 juillet dernier, par suite d'une voie d'eau considérable qui s'est déclarée à l'arrière et que tous les efforts du capitaine et du mousse, restés seuls à bord, n'ont pu étancher ; la chaloupe était sur les lignes de pêche. Un instant avant que la goëlette ne disparut, la chaloupe étant revenue à bord, l'équipage, composé de 6 hommes, put se sauver et arriva sain et sauf à Saint-Pierre, le lendemain du sinistre.

## ANNONCES &amp; AVIS

## AVIS DE DEPART.

La goëlette *Stella-Maris*, capitaine Rault, partira pour Bordeaux, du 5 au 10 août, et re-

partira de Bordeaux, pour les îles Saint-Pierre et Miquelon, immédiatement après son déchargement.

S'adresser, pour fret et passages : à Saint-Pierre, à M. Gautier (Prosper), à Bordeaux à M. Biraben et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 14.

## A VENDRE

## HUILE DE FOIE DE MORUE BLANCHE PURE

Chez M. F. DELANGLE, fab'

à SAINT-PIERRE (Terre-Neuve).

4

## A VENDRE OU A LOUER.

Un terrain sis rue du Lamentin, au nord de la grève P. Beautemps, dépendant de la succession Diracabal.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Paturel fils, agent d'affaires.

## MAISON ANGLAISE.

R. O. Sheehan et C<sup>e</sup> à Saint-Pierre et Miquelon, agents pour la vente de marchandises en consignation de France et de l'étranger.

Dépot de farine, beurre, eau-de-vie, genièvre, liqueurs, etc., fournisseurs de schiste, lampes, ameublements, literies, etc.

## EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

## LIVRET DE SIGNAUX

## DU PHARE DE GALANTRY

RÉPÉTÉS PAR LE STATIONNAIRE

Prix : 50 cent.

LE BULLETIN  
Des Actes administratifs de  
la ColonieN<sup>o</sup>s de janvier, février, mars, avril  
mai et juin 1868.

Abonnement pour l'année : 6 fr.

Un numéro : 1 fr.

## CERTIFICAT DE CHARGEMENT.

## (PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 15 au 31 juillet 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.		DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.	maximum.	minimum.				
15	762	758	14 0	14 8	16 0	13 0	S.-O.	Fraîcheur.	Très-Nuageux.	Brume dans la journée.
16	757	759	16 0	16 0	16 5	15 0	S.-O.	Idem.	Brume toute la journée.	Idem.
17	761	760	16 0	16 0	18 5	14 0	Calme.	Calme.	Entièrement couvert.	Brume dans la soirée.
18	758	757	17 0	17 0	18 0	14 0	S.-E.	Fraîcheur.	Très-nuageux.	Pluie à 9 heures du soir.
19	759	759	16 0	18 0	18 0	14 0	S.-O.	Idem.	Entièrement couvert.	Idem.
20	762	765	12 5	12 5	13 5	10 5	N.-E.	Jolie brise.	Peu nuageux.	—
21	763	760	12 0	12 8	13 0	10 0	S.-E.	Petite brise.	Idem.	—
22	756	756	13 5	13 8	15 0	12 0	S.-O.	Idem.	Nuageux.	—
23	755	756	14 5	15 0	15 5	12 0	O.-N.-O.	Jolie brise.	Très-nuageux.	—
24	764	764	14 0	17 0	18 0	12 5	N.-O.-O.	Léger souffle.	Idem.	—
25	761	760	14 5	16 0	16 5	11 0	E.	Calmé.	Nuageux.	—
26	752	752	14 5	16 0	16 0	14 0	S.-E.-N.	Jolie brise.	Très-nuageux.	Pluie à 6 heures du matin.
27	755	755	15 0	13 5	16 0	13 0	S.-O.-N.-O.	Petite brise.	Nuageux.	—
28	758	760	13 0	14 0	15 0	11 3	E.-N.	Idem.	Idem.	—
29	761	761	16 5	15 8	16 5	12 0	N.-O.	Jolie brise.	Beau ciel.	—
30	763	764	14 0	15 8	16 0	12 5	E.-S.-O.	Petite brise.	Nuageux.	—
31	762	760	14 8	15 5	16 0	13 0	S.-O.	Idem.	Très-nuageux.	Halo lunaire.